



**SOCIÉTÉ ROYALE
CERCLE DE TIR NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBF sous le n° 05/66
<http://www.ctnamurois.be>

Rue Tir de Ronet, 1/bte 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
Compte : BE96 1030 2284 6905

**Si vous êtes intéressé à faire du tir sportif ou récréatif
vous devez obligatoirement vous inscrire à un club (loi du 06 juin 2006).**

L'accueil des nouveaux membres se fait dans nos installations tous les mercredis sur rendez-vous de 14H30 à 17H00. secrétaire@ctnamurois.be

La marche à suivre pour vous faire membre au Cercle de Tir Namurois :

- 1) Remplir le formulaire d'inscription.
- 2) Fournir un extrait du casier judiciaire à demander à votre administration communale (Mod. 596.1).
- 3) Faire remplir le formulaire médical par votre médecin traitant (formulaire disponible au club et seul valable).
- 4) Payer la cotisation sur le compte du club n° BE96-1030-2284-6905.

Montant des cotisations :	membre principal	125,00€
	membre secondaire*	90,00€
	membre junior (18-20 ans)	60,00€
	jeune de – de 18 ans	20,00€
	membre adhérent **	90,00€
	membre de fin d'année***	80,00€

* épouse ou compagne habitant sous le même toit.

** licencié dans un autre club de tir.

*** affiliation à dater du 1^{er} septembre.

Maintenant il faut choisir si vous voulez acheter une arme de la catégorie « autorisation modèle 4 ».

Sans licence de tireur sportif :

- 1) Faire une demande de détention d'arme auprès du « service arme » du gouvernement provincial et demander un récépissé de votre demande.
- 2) Demander auprès du commissariat police de votre domicile à passer l'examen théorique.
- 3) Fournir une photocopie de l'attestation de réussite de l'examen et nous la remettre.
Cette attestation nous permettra le prêt d'une arme et de vous vendre des munitions pour votre formation à la manipulation d'une arme et à la préparation de l'examen pratique avec moniteur.
- 4) Remplir le formulaire de demande pour l'examen pratique et l'envoyer à l'adresse indiquée sur ce formulaire.

Avec licence de tireur sportif :

- 1) Remplir le formulaire «Demande de LTS».
- 2) Fournir une photocopie ou un original de l'extrait du casier judiciaire.
- 3) Fournir une photocopie de votre carte d'identité recto verso.
- 4) Fournir une photocopie ou un original de votre certificat médical.
- 5) Fournir une photo format carte d'identité.
- 6) Payer la somme de 15€ sur le compte du club.
- 7) Introduire la demande pour passer l'examen théorique et pratique.

Ce dossier sera à remettre à la permanence du club qui se chargera de l'envoyer au bureau de l'URSTBF.